

UN DOCUMENT CONCERNANT LES RÉGIMENTS ROUMAINS DE GARDES-FRONTIÈRE

RÉSUMÉ

L'auteur présente et interprète un important manuscrit roumain en caractères cyrilliques, datant de février 1763, intitulé *Puntumurile vestite la Orăştie*, par le colonel Schröder. Cet acte est une ordonnance précédant le décret du 13 novembre 1766 de Marie-Thérèse, qui a établi le statut définitif d'organisation des deux régiments roumains de gardes-frontière.

Le document apporte de nouvelles lumières sur la manière dont les autorités autrichiennes entendaient exempter les gardes-frontière de certaines obligations, tout en leur imposant sous peines sévères différentes restrictions, fait qui a provoqué de nombreux troubles.

La création des régiments roumains de gardes-frontière présente une importance toute particulière dans la lutte pour l'émancipation nationale de notre peuple, ces régiments devenant une nouvelle force au sein des états de la nation roumaine.